

# CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2015

## COMPTE RENDU

### Étaient présents :

MOYNE Bernard – VACHET Marie-Josèphe – HUMBERT Frédéric – GALLOIS Sophie – CADOUX Michel – SEGUIN Anne – MERRA Jacques – DESCHAMPS REVEL Chantal – DOREY Jacques – NAKOS Marie – STIEFVATER Yves – LUCAND Christophe – ALIN Jérôme – AMINI Malika – REMY Aurélie – SEGUIN Jérôme – QUINTALLET Mary – RAITTS Nathalie – DEFAUT Marc – THOUR Salim

### Absents excusés :

CLUNY Pascale – GUILLON Jean-Michel (pouvoir à Marie-Josèphe VACHET)  
– PETRIGNET Blandine (pouvoir à Aurélie REMY)

La séance est ouverte à 20 heures

## APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 7 AVRIL 2015

Monsieur DEFAUT sollicite la parole pour signaler une erreur dans le compte rendu au sujet du vote d'une délibération votée à la majorité des voix et non à l'unanimité. Après vérification, il s'agit d'une erreur de rédaction dans le compte rendu donné aux élus, qui ne figure pas dans le compte rendu qui sera soumis à la signature de l'assemblée délibérante en fin de séance. Puis, Monsieur DEFAUT souhaite avoir une réponse de principe sur la participation des élus de l'opposition à la construction du budget primitif. Le débat s'instaure autour de la création d'une commission communale des finances comme disposent certaines collectivités. Le Maire rappelle que la commune est dans une strate démographique qui ne donne pas obligation d'organiser un débat d'orientation budgétaire avant le vote du budget, et que toutes les informations budgétaires ont été communiquées en séance avant le vote. Monsieur DEFAUT estime pour sa part qu'une participation aux travaux préparatoires du budget permettrait aux élus de l'opposition d'avoir une meilleure vision des finances communales.

Monsieur LUCAND rappelle que le bureau municipal, composé de membres élus démocratiquement, prévoit dans son mode de fonctionnement de faire notamment office de commission des finances.

Après ces différents échanges, le compte-rendu de la séance est approuvé à l'unanimité.

## **PERSONNEL COMMUNAL : PRÉSENTATION DU DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Monsieur MERRA expose au conseil municipal que le document unique d'évaluation des risques professionnels est aujourd'hui entièrement rédigé. Ce document recense, évalue et analyse l'ensemble des risques professionnels de chaque poste de travail ainsi que des plans d'actions. Etant précisé qu'il devra être mis à jour au minimum annuellement, ainsi que lors de tout changement technique, organisationnel ou humain. Puis, Monsieur Jacques MERRA présente à l'aide d'un diaporama le contenu du document unique, et répond aux différentes questions relatives aux méthodes d'évaluation des risques professionnels et au suivi de ce dossier.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications de Monsieur MERRA, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'adopter le document unique présenté,
- de charger le Maire de le transmettre pour consultation au Comité Technique Paritaire (CTP),
- d'autoriser le Maire à le signer pour exécution.

## **PERSONNEL COMMUNAL : CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF POUR BESOINS SAISONNIERS**

Le Maire rappelle au conseil municipal que le secrétariat de mairie sera transféré dans ses nouveaux locaux à la rentrée de septembre 2015. Un important travail de préparation doit être réalisé au préalable en vue du déménagement des bureaux (classement, archivage, mise en carton des dossiers), puis après le déménagement. (Mise en place des bureaux, et des armoires)

A cette occasion, le personnel du secrétariat sera fortement mobilisé, néanmoins il est nécessaire de tenir compte de la période des congés d'été des agents.

Il propose au conseil municipal de créer un emploi saisonnier d'une durée maximum de 6 mois à compter du mois de juin 2015 en qualité d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe, à temps complet ; rémunéré sur la base du premier échelon du grade, afin de renforcer l'équipe du secrétariat de mairie durant cette période transitoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création d'un emploi saisonnier d'une durée maximum de 6 mois à compter du mois de juin 2015 en qualité d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe, à temps complet ; rémunéré sur la base du premier échelon du grade.

## TRANSFERT DE LA MAIRIE – DÉPLACEMENT DE LA SALLE DES MARIAGES

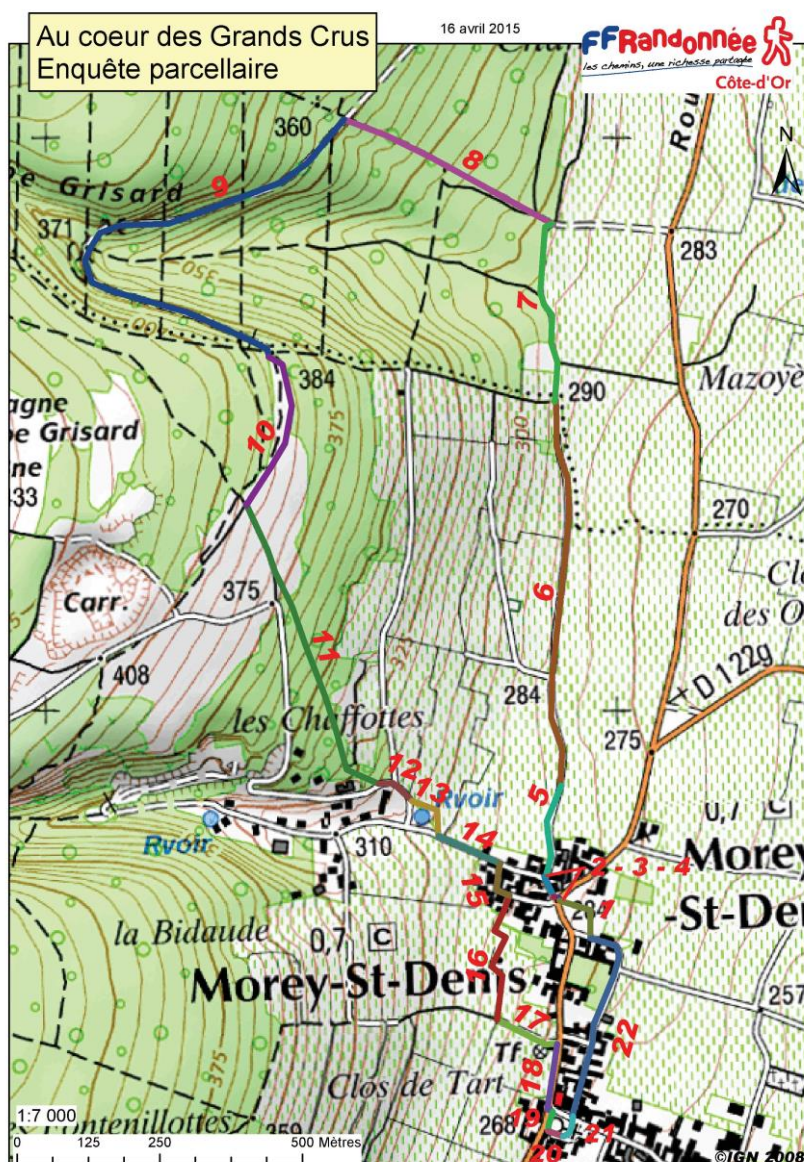
Dans le cadre du transfert des locaux de la mairie, le Maire expose au conseil municipal qu'il y a lieu de déterminer la nouvelle salle qui sera affectée à la célébration des mariages. Il explique que par courrier en date du 30 mars 2015, la commune a reçu l'autorisation du Procureur de la République de célébrer les mariages dans l'annexe nouvellement créée dénommée « salle des conseils ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications du Maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'utiliser la grande salle des conseils à la célébration des mariages, dès lors les locaux intérieurs de la nouvelle mairie s'avèrent insuffisants pour accueillir un public nombreux.

## OUVERTURE DU SENTIER « AU CŒUR DES GRANDS CRUS » A LA PRATIQUE PÉDESTRE/VTT/ÉQUESTRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ouvrir à la pratique pédestre, équestre et cycliste mais non motorisée les chemins désignés sur le plan ci-après (chemins ruraux) comme suit :

- Parcelle A169 et A173
- Chemin rural n°23 dit des Charmes



A cette fin, le Maire prendra les arrêtés de circulation correspondants sur lesdites voies en tant que de besoin.

Dans cette perspective, le conseil municipal s'engage à :

- assurer la pérennité et la continuité des chemins inscrits au P.D.I.P.R. de la Côte-d'Or, conformément aux prescriptions du Code Rural, impliquant notamment la recherche d'itinéraire de substitution si le maintien du tracé n'est pas possible ;

- entretenir ou faire entretenir, en qualité de propriétaire de la voie, la structure de chaussée et les abords des chemins concernés dans des conditions adaptées à la pratique de la randonnée pédestre et dans le respect de l'environnement ;

- entretenir ou faire entretenir les équipements spécifiques à la pratique pédestre dans des conditions adaptées à la pratique et dans le respect de l'environnement ;

- informer les usagers des risques encourus par la traversée de zones "à risques" ainsi que du règlement de police applicable sur la commune, y compris sur les propriétés privées ouvertes à la pratique de ces activités.

## **COMPTE RENDU DE DÉLÉGATION AU TITRE DE L'ARTICLE L2122-22**

Le conseil municipal est informé des décisions prises par le Maire au titre des délégations qui lui ont été données conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Remboursements par l'assurance GROUPAMA pour des frais de sinistre :

- choc de véhicule contre baie vitrée espace Chambertin pour un montant de 546.19 €.
- Candélabre endommagé rue des artisans par un véhicule pour un montant de 442.34 €.
- Candélabre endommagé avenue de la gare par un véhicule pour un montant de 588.04 €.

## **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES : INFORMATIONS**

Monsieur LUCAND mentionne la réunion du conseil communautaire de la veille, et expose qu'il communiquera prochainement des informations sur le pacte financier. Les élus recevront une invitation pour participer à un débat sur l'avenir budgétaire et fiscal du territoire intercommunal qui se déroulera le samedi 20 juin 2015 à 8h15.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Fresque rue des Baraques : Madame VACHET rappelle que la fresque sur le transformateur de la rue des Baraques devait être installée fin mai début juin, mais qu'en raison de problème de santé, l'artiste Aude Lefranc livrera la commande de la commune avec un retard d'un mois.

Logements ORVITIS quartier Bergis : Madame VACHET signale l'attribution des 21 premiers logements par la commission de cet organisme HLM.

Remerciements : Le Maire communique la lettre de Monsieur le Président de l'association « Albasso ».

Point d'apports volontaires rue de Lavaux : Madame RAITTS demande si certaines mesures peuvent être prises pour remédier à la situation, notamment par l'enfouissement des conteneurs comme place des marronniers. Monsieur STIEFVATER répond qu'effectivement le service déchet de la communauté de communes travaille sur la possibilité d'amélioration du traitement des PAV. Il annonce le rachat d'une dizaine de conteneurs à l'intercommunalité de la vallée de l'Ouche. Ces conteneurs supplémentaires seront redéployés en fonction des besoins constatés sur les différents sites. En ce qui concerne la possibilité de mise en place de conteneurs enterrés, la communauté de communes réfléchit à cette éventualité. Le Maire rappelle que le coût d'un tel équipement atteint les 20 000 € HT.

Sport : Monsieur SEGUIN annonce l'organisation du 1<sup>er</sup> tournoi de football féminin ce week-end au stade de Gevrey-Chambertin, et invite les élus à venir encourager les participantes.

Signalétique de voirie : Monsieur DEFAUT fait état de la réception chez lui d'un courrier envoyé par la société Girod et se félicite de cette démarche en cours. Il demande si toutes les sociétés locales seront contactées. Le Maire répond que la commune n'a pas mandaté cette société pour qu'elle démarche les viticulteurs afin d'éviter une surcharge de panneaux de signalétique compte tenu du nombre important de domaines viticoles. Madame QUINTALLET déplore que Gevrey-Chambertin soit le seul village viticole à ne pas favoriser une signalétique pour la profession.

Espace rural : Monsieur HUMBERT informe les élus de la reprise de l'activité des travaux de fauchage des accotements jusqu'alors réalisés par l'entreprise ROUSSEL, par une entreprise basée à Hauteville-les-Dijon. Le prix des prestations serait identique. Il rappelle qu'une passe de coupe coûte une moyenne de 4 500 €. Le Maire rappelle l'inscription au budget 2015 de l'achat d'un bras de fauchage pour équiper le tracteur des services techniques. Cet investissement sera rapidement amorti.

Activités économiques locales : Madame QUINTALLET annonce la délocalisation de la société INDUSMECA à Saint Laurent sur Cher, et de la mise au chômage de 50 employés.

Puis, elle rend compte de l'étonnement des habitants de l'ouverture du centre d'enfouissement sans en être informés. Elle dénonce l'apport de matériaux bitumineux, de plastiques ....et se dit très préoccupée par les risques de pollution de la nappe phréatique.

Le Maire indique qu'il a été informé de ce transfert par le dirigeant de cette société. Il précise que 32 emplois sont concernés. En ce qui concerne le centre d'enfouissement de matériaux inertes, le Maire précise que les travaux d'aménagement ont débuté ; le centre n'est pas encore opérationnel.

Le Maire rappelle qu'au moment de la première décision préfectorale accordant cette installation, le conseil municipal s'était inquiété des risques, et que des garanties avaient été demandées au Préfet par la voie d'un recours. Toutes les garanties exigées par le conseil municipal ont été acceptées par les services préfectoraux.

Travaux de marquage au sol : Madame QUINTALLET s'interroge sur le respect des normes au niveau de la dimension des marquages au sol de la place de parking réservée au personne à mobilité réduite rue Richebourg, au niveau de la pharmacie.

Monsieur DOREY va se renseigner auprès de l'entreprise prestataire ayant effectué ces travaux dernièrement. Il communique ensuite des informations sur la mise en place des nouveaux arrêts « minute » rue du Gaizot et rue Richebourg, et expose les raisons des choix qui ont été pris en concertation avec les commerçants riverains.

Puis, il rend compte des problèmes de vitesse excessive rue combe du bas, malgré le classement en zone 30 km/h. La pose de ralentisseurs est à l'étude, et la mise en place provisoire de plots amovibles comme à l'entrée de la commune de Brochon est prévu.



La séance est levée à 22 h 00

Prochaine séance du conseil municipal fixée au **Mardi 23 juin 2015 à 20h.**

*Toutefois il est possible qu'une réunion soit programmée début juin avec un ordre du jour restreint si des avenants au chantier du pôle administratif devaient être étudiés.*